

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 029-200067197-20231219-2023081-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 19 décembre 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 4 pouvoirs	07 décembre 2023	07 décembre 2023

N° délibération	Objet
2023-081	Redevance collecte des déchets ménagers et composteurs – tarifs année 2024

Le dix-neuf décembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMNER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER

Excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commission Déchets ménagers et Voirie a préparé lors de sa réunion du 13 décembre 2023 une proposition de tarifs de la redevance de collecte des déchets ménagers et de vente de composteurs.

Les tarifs nécessaires à l'équilibre du budget sont proposés dans le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 029-200067197-20231219-2023081-DE

Catégories	Tarifs 2024
Foyers (2 personnes et plus)	229 €
Personne seule	124 €
Gîtes	124 €
4 gîtes et plus	494 €
Résidences secondaires	158 €
Cantines scolaires < 50 rationnaires	423 €
Cantines scolaires 50 à 100 rationnaires	701 €
Très petits producteurs : Professions libérales :(infirmiers, kiné, médecins) Chambres d'hôtes, artisans	111 €
Petits producteurs : Bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires, garages, associations, et autres commerces (ex bijouterie,)	143 €
Moyens commerces alimentaires et restauration	351 €
Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels restaurants, restaurant avec hébergements multiples	799 €
Très gros producteurs de déchets (facturation à la tonne à partir de 2,5 tonnes de déchets annuels selon les pesées l'année N-1)	334 €
Part communale par habitant	4 €
Composteur 300 litres	30 €
Composteur 600 litres	40 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les tarifs proposés

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 21 décembre 2023